

ANNEXE 2



**DECLARATION TRIMESTRIELLE D'ACQUITTEMENT
DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TICFE)**

(Electricité fournie ou consommée sous une puissance souscrite supérieure à 250 kVA)
Article 266 quinquies C du Code des Douanes

QUANTITÉ D'ÉLECTRICITÉ FACTURÉE (1)

CONSOMMÉE (2)

Cocher la case correspondante, selon que le redevable est
-un **fournisseur** d'électricité (1)
-ou un **producteur** d'électricité pour ses propres besoins (2)
(production >240GWh/an)

AU COURS DU TRIMESTRE :

ANNEE :

REDEVABLE	
A	Nom ou raison sociale : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/>
	Adresse : <input type="text"/>
	Numéro d'enregistrement de la déclaration d'enregistrement : <input type="text"/>
B	Représentant : <input type="text"/> Siren : <input type="text"/> (si le redevable n'est pas établi en France)
	Adresse : <input type="text"/>

BUREAU DE DOUANE DESTINATAIRE	
C	<input type="text"/>

LIQUIDATION DE LA TAXE		Quantités en kWh
D	Quantités d'électricité facturées, donnant lieu à acomptes ou consommées pendant le trimestre	<input type="text"/>

Quantités non taxables		
E	Procédés métallurgiques, de réduction chimique, d'électrolyse	<input type="text"/>
F	Entreprises pour lesquelles l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit	<input type="text"/>
G	Fabrication de produits minéraux non métalliques	<input type="text"/>
H	Production de produits énergétiques	<input type="text"/>
I	Production d'électricité	<input type="text"/>
J	Transport par train, métro, tramway et trolleybus	<input type="text"/>
K	Entreprises sous quotas de gaz à effet de serre et grandes consommatrices d'énergie	<input type="text"/>
L	Compensation des pertes sur le réseau public de transport et de distribution d'électricité	<input type="text"/>

M	TOTAL des quantités non taxables (somme des lignes E à L) en kWh	<input type="text"/>
N	Quantités taxables (ligne D moins ligne M) en kWh	<input type="text"/>

O	ASSIETTE DE LA TICFE : Quantités taxables en MWh (3 décimales) (ligne N / 1000)	<input type="text"/>
---	------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

P	TICFE due en euros (ligne O x tarif de la taxe)	<input type="text"/>
---	-------------------------------------------------	----------------------

Le tarif de la TICFE est indiqué au 8 de l'article 266 quinquies C du code des douanes.
La TICFE est exprimée en euros et arrondie à l'euro le plus proche.

Q ENGAGEMENT DU DECLARANT	
Je soussigné (e), représentant habilité de la société, atteste de l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration.	
Fait à :	<i>Signature</i>
Le :	

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
Moyen de paiement		Enregistrement		Prise en recette
Virement	Date de réception :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Code taxe :
	N° d'enregistrement :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Date :
Chèque bancaire	Cachet et signature :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	N° :
				Montant pris en compte en € :
Chèque postal				
Mandat				
Numéraire				
Autre moyen de paiement				